

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vendredi 01 du mois de juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de conseillers municipaux votants : 15
Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2016
Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Madame PLANTIVEAU Maryse
Madame MALAWKA Astrid	Monsieur DELPIVAR Eric
Monsieur HERRERO Pascal	Monsieur ZION Thierry
Madame BERRUE Nicole	Monsieur FEINARD Alexis
Monsieur GAUDÉ Michel	Madame GAUTHIER Patricia
Madame CARPENTIER Lorella	Monsieur PILTE Michel

Absents excusés : Monsieur MANTÔT Olivier donne pouvoir à Monsieur HERRERO
Madame COLAS Catherine donne pouvoir à Madame MALAWKA
Monsieur SOUILLART Michel donne pouvoir à Madame BERRUE

Monsieur DELPIVAR Eric a été élu secrétaire de séance

Arrivée de Monsieur PILTÉ 20h33

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 09 JUIN 2016

Monsieur le Maire fait part des rectifications envoyées à chacun des élus par Madame PLANTIVEAU, celles-ci ne concernant que le pôle communal de santé avec ses seules dires,

Monsieur le Maire fait remarquer que plusieurs annotations sont inexactes, la clause de non concurrence, le prix au mètre carré, le FSIL et non le FDSI, subvention de 10% sur le montant des travaux, l'accord du FSIL à la réception du dossier complet pour commencer les travaux et non l'accord de la subvention. Il demande donc de voter afin de savoir si celles-ci doivent être inscrites au compte-rendu,

Le Conseil Municipal

DECIDE par 13 voix pour ne pas rajouter les modifications demandées par Madame PLANTIVEAU, 1 voix contre Madame PLANTIVEAU, qui motive son choix par le manque de précisions à son goût sur l'ensemble de ce dossier, à savoir le transfert du marché de HLC à Barbosa, modèle de bail, charges, délai, engagement des professionnels, achat du terrain .

Arrive de Monsieur ZION 20h49

DELIBERATION N° 2016/ VII/ 01 : OUVERTURE TERRAIN DE TENNIS JUILLET AOÛT

Considérant que l'ouverture aux non licenciés d'un court de tennis durant les mois de juillet et août a donné satisfaction aux usagers et n'a causé aucun dysfonctionnement l'an dernier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

RECONDUIT l'opération d'ouverture des courts de tennis aux joviciens non licenciés du lundi matin 04 juillet 2016 au mercredi soir 31 août 2016.

CHARGE et DONNE tous pouvoirs à la commission sport pour faire le nécessaire auprès du club de tennis, pour informer les Joviciens et mettre en place le planning .

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents pour mener à bien cette affaire

DELIBERATION N° 2016/VII/02: ACQUISITION ET RETROCESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATION N° 2014/IX/18, 2014/X/06 ET 2015/III/06

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Jouy le Potier n'appartient pas au territoire de santé des 4 autres communes de la CCVA,

Considérant le projet de la commune de construire un pôle communal de santé afin d'y installer les professionnels de santé actuellement en place dans des locaux vétustes mais aussi des nouveaux professionnels désireux de s'installer sur le territoire communal,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de pérenniser les services médicaux pour la population,

Considérant les précédentes délibérations du 12 septembre 2014, 10 octobre 2014 et du 13 mars 2015 validant l'acquisition de parcelles pour la construction du pôle communal de santé,

Considérant l'offre de la SARL Des Prés, promoteur de la ZAC de la Poterie, pour l'achat et la cession de parcelles de terrain pour l'implantation du pôle communal de santé et la reprise des espaces communs pour un montant de 88 070€ HT soit 105 684€ TTC,

Considérant l'accord verbal de la SARL Des Prés pour débiter les travaux de construction et le courrier suivant en date du 18 avril 2016,

Monsieur le Maire propose l'acquisition et la rétrocession des parcelles suivantes :

Acquisitions	désignation initiale	superficie	superficie totale	Numéro actuel de parcelle
ILOT 3	AH 212 /220 /215 (en partie)	1042m ² + 109m ² + 52m ²	1203m ²	AH 212 /220/215 (partie)
	AH 232	614m ²	614m ²	AH 185A
	AH233	2 m ²	2m ²	AH 185B
<i>Total acquisition</i>			<i>1819m²</i>	
Cessions				
	B778		229m ²	AH 191
	B 780		42m ²	AH 192
Lot 1	AH 214+221	828m ²	828m ²	AH 214/221
	voirie, relevage des eaux usées	198m ² +1031+117m ² + 27m ²	1373m ²	AH 215(partie)-216-218-222
<i>Total cession</i>			<i>2472m²</i>	

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles comme désigné ci-dessus,

ACCEPTE les rétrocessions comme indiqué ci-dessus,

PRECISE que les frais relatifs à la vente seront pris en charge par l'acquéreur,

AUTORISE ET DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour accomplir et signer tout acte nécessaire à ce dossier qui se fera prochainement,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense ont été prévus au budget annexe primitif 2016, spécifique à cette opération.

🔗 INFORMATION N° 2016/ VII/ 03 : EVOLUTION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Considérant le dernier conseil communautaire,

Considérant le projet de la communauté de commune du Val d'Ardoux de mettre en place 2 emprunts pour 800 000€ dès 2016,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire, et Pascal HERRERO indiquant que dans ce cas la commune de Jouy le Potier serait engagée proportionnellement à sa population et précisant qu'un départ de Jouy le Potier doit être envisagé avant une telle contractualisation

🔗 DELIBERATION N° 2016/ VII/ 04 : VENTE DE TERRAIN

Suite au désistement de l'acquéreur des deux parcelles rue de Beaugency le sujet est retiré de l'ordre du jour.

🔗 DELIBERATION N° 2016/ VII / 05: APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'AFFERMAGE EAU POTABLE DU DELEGATAIRE

Conformément à la Loi du 8 février 1995, le délégataire chargé de la distribution d'eau potable – la Société VEOLIA Eau– Société d'Entreprises et de Gestion Région Ile de France Centre - a fait parvenir son compte rendu d'activité pour l'année 2015

Considérant la présentation réalisée par **Monsieur PILTÉ**,

Parmi les points importants à souligner :

Le contrat avec notre délégataire est valable jusqu'en 2024,

On compte 1354 habitants desservis, 648 abonnés, 660 branchements, 54 kms de canalisations de distribution,

Tous les prélèvements (17 microbiologiques et 7 physico-chimiques) effectués par le délégataire et le contrôle sanitaire ont été conformes

L'eau distribuée à Jouy le potier est de très bonne qualité.

Le volume vendu a augmenté de 5% entre 2014 et 2015 (65 873 m³ en 2014 à 69 151m³ en 2015) la consommation moyenne pour 648 abonnés est de 103m³

Le rendement du réseau en 2014 était de 87,10%. Le rendement de 2015 est à 91,30%

Le prix de vente de l'eau est de 1,62€ HT le m³ sans assainissement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

PREND ACTE ET VALIDE le rapport annuel du délégataire 2015 pour le contrat de délégation du service public de l'eau potable,

AUTORISE et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour notifier cette affaire.

DELIBERATION N° 2016/ VII / 06: APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL COMMUNAL D'ACTIVITES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

En vertu du Décret n° 95.635 du 06/05/95, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement doit être présenté au Conseil Municipal.

Pour une consommation de 120m³ la facture totale de l'assainissement est de 116,80€ HT (abonnement compris) soit un total 302,06€HT (eau assainissement)

Considérant la présentation réalisée par **Monsieur PILTÉ,**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

PREND ACTE et VALIDE le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

AUTORISE et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour notifier cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire INFORME : Que le complexe aquatique de la Ferté Saint Aubin est fermé pour plusieurs mois donc il va y avoir remboursement pour le groupe scolaire ainsi que les particuliers pour le trimestre en cours.

Que la commune va accueillir à la rentrée de septembre un jeune jovicien pour un stage de 9 semaines à la garderie, cantine, salsa avec alternance de l'école Maison Familiale de Férolles.

Que les dates des prochaines élections sont : Présidentielles 23 avril et 7 mai 2017
Législative 11 et 18 juin 2017

Que la réponse à notre demande du 30 janvier 2016 à l'Association de la Prairie pour un bouclage du réseau d'eau dans leur lotissement, vient de nous parvenir le 25 juin 2016 mais hélas trop tard car nous devons prendre une décision pour le 30 avril

Que la commission sécurité doit prévoir le remplacement du radar pédagogique vu la demande des riverains pour essayer de sensibiliser les automobilistes à ralentir aux entrées d'agglomération.

Que Monsieur FEINARD a fait une demande pour le lotissement exemplaire afin de continuer les différentes étapes et qu'il lui donne tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

Monsieur ZION INFORME à la demande de Monsieur FEINARD que pour les compteurs Linky rien n'est prévu pour le moment sur la commune, en 2017 il sera posé des compteurs sur les concentrateurs, et ensuite entre 2017 et 2020 les compteurs linky. Pour plus de renseignements nous pouvons prendre rendez-vous avec notre interlocuteur privilégié à la collectivité.

Madame GAUTHIER INFORME qu'à la demande de Monsieur le Maire, la commission jeunesse s'est réunie le 16 juin et le 20 juin pour rencontrer les jeunes et connaître leurs doléances. Après avoir visité plusieurs lieux le gymnase a été retenu par la commission jeunesse et une étude est faite pour la construction d'un abri. Monsieur le Maire et Madame COLAS ont rencontré les jeunes le 21 juin pour leur indiquer l'endroit et que nous allions leur laisser la lumière jusqu'à 3 heures du matin, sur le parking du gymnase en attendant.

Madame PLANTIVEAU DEMANDE combien de professionnels de santé ont répondu à notre proposition de bail et que fera-t-on des locaux laissés vacants.

Monsieur le Maire DIT que nous avons reçus les baux des orthophoniste, magnétiseur, pharmacie, kiné, podologue

Monsieur GAUDE REpond que pour les locaux laissés vacants, chaque chose en son temps comme nous l'avons déjà dit.

INFORME que le PSVS demande si nous avons des mises en accessibilités de prévues sur la commune

Monsieur le Maire REpond que les toilettes de la Fraternelle sont à refaire aux normes handicapés

Madame MALAWKA INFORME que le 14 juillet si les bonnes volontés peuvent aider, rendez-vous à la grange à 9h30 pour charger les barnums et tables et la nouveauté la manifestation a lieu aux Champs Bretons et le feu d'artifice le 15 juillet au soir.

Fin de séance 22h07